

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 7 MARS 2024

Numéro	OBJET	Décision du conseil
330-2024	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT	Approuvée
331-2024	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT	Approuvée
332-2024	AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 AU BUDGET 2024 DU LOTISSEMENT	Approuvée
333-2024	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE	Approuvée
334-2024	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE	Approuvée
335-2024	AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 AU BUDGET 2024 DE LA COMMUNE	Approuvée
336-2024	REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	Approuvée
337-2024	TERRAINS A VENDRE RUE DU BOURG	Approuvée
338-2024	ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES	Approuvée

**Département de la Nièvre**  
**Mairie de Luthenay-Uxeloup**  
**(58240)**

<b>Numéro</b>	<b>Résumé de la décision</b>
330-2024	Approbation du Compte de Gestion 2023 du budget lotissement.
331-2024	Approbation du Compte Administratif 2023 du budget du lotissement avec un résultat définitif de 19 519,78 €.
332-2024	Le Conseil Municipal vote les reports suivants au budget 2024 du lotissement : - 2892,24 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté. - 16 627,54 € au compte 001, excédent d'investissement reporté.
333-2024	Approbation du compte de gestion 2023 du budget de la commune.
334-2024	Approbation du compte administratif 2023 du budget de la commune avec : - Résultat de clôture de fonctionnement : + 439 390,23 € - Résultat de clôture d'investissement : - 110 466,48 € - Solde des restes à réaliser : - 101 428,12 €  Résultat définitif : 227 495,63 €.
335-2024	Le Conseil Municipal vote les reports suivants au budget 2024 de la commune : - 227 495,63 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté. - 110 466,48 € au compte 001, déficit d'investissement reporté. - 211 894,60 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.
336-2024	Après la réalisation du recensement par deux agents de la commune, fixation de leur rémunération.
337-2024	Détermination du prix des terrains à bâtir à vendre rue du bourg : 20 000 euros chacun.
338-2024	Après consultation du public sur les critères proposés pour définir les ZAER, le conseil délibère afin de définir ces critères et de fixer les ZAER.